

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

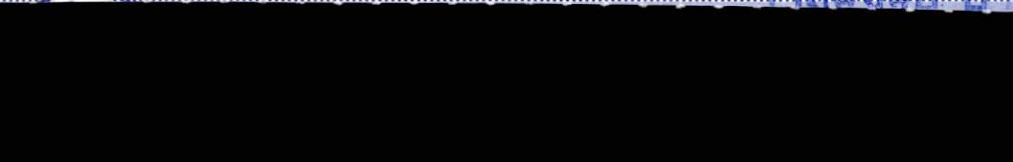
## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05/09/22	C 2		300 Dhs	SOCIETE OPHTALMOLOGISTE 5, Bd d'Anfa, 3 <sup>e</sup> Etage N° 3 CASABLANCA

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Opticien-Optométriste	Date	Montant de la Facture
 <b>COLA</b> <b>LUNETTE</b> <b>Opticien-Optométriste</b> <b>133, Rue Larache Bd Yacoub</b> <b>El Mansour Oujda Casablanca</b> <b>Tel. 0522 36 03 63</b>	30.02.	45000

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

**[Création, remont, adjonction]**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



**GOLA**  
LUNETTE

**FACTURE N° 003785**

Casablanca, le

30.0e.22

M

NADIA HARGUAM Casablanca, le

 GOLA  
LINEETTE

**Opticien-Optométriste**  
**133, Rue Larache Bd Yacoub**  
**El Mansour Oujda Casablanca**  
**Tel: 0522 36 03 63**

first over to 821 00017

133, Rue LARACHE, Bd Yacoub El Mansour, Oulmes - Casablanca  
Tél.: 022 36 03 63

**Docteur Nacer TAZI**

**Ophthalmologiste**

Diplôme Universitaire de Chirurgie  
de la Cataracte et de la Myopie (Besançon)  
Diplôme Universitaire Imagerie et Pathologie  
Rétiniennes (Paris)



**الدكتور نصر التازي**

**طب و جراحة العيون**

دبلوم جامعي في جراحة إعتام عدسة العين

و قصر النظر (بيرانسون)

دبلوم جامعي في تصوير وأمراض

شبکية العین (باريس 7)

*Casablanca, le lundi 05 septembre 2022*

*Madame Nadia KAROUANI*

Verres et monture :

Progressifs

Œil droit : (88° -0.50) +0.75, Addition +2.50

Œil gauche : (81° -1.00) +1.25, Addition +2.50

**GOLA LUNETTE**  
Opticien-Optométriste  
133, Rue Larache Bd Yacoub  
El Mansour Oujda Casablanca  
Tel: 0522 36 03 63

**Docteur TAZI Nacer**  
**OPHTHALMOLOGISTE**  
16, Bd d'Anfa, 3<sup>e</sup> Etage N° 3  
CASABLANCA